



**LEBENSQUALITÄT
ENSEMBLE**

Réaménagement Centre de Boujean

Document de synthèse sur le tronçon N2 des mesures d'accompagnement en matière de circulation de la branche Est de l'A5.

Réaménagement Centre de Boujean

(Rue Gutenberg – Longue-rue*)

HORIZON DE MISE EN ŒUVRE : 2029 À 2033

Le tronçon Centre de Boujean est marqué par le centre historique du village de Boujean, avec ses constructions denses et fermées, ainsi que par l'entrée de l'espace de détente de proximité des Gorges du Taubenloch.

Réduction de la dominance du trafic

Le tronçon Centre de Boujean est principalement marqué par le centre historique du village de Boujean. Actuellement, tant ce tronçon que ceux qui le suivent (à partir de l'entrée des Gorges du Taubenloch) sont fortement dominés par le trafic. De plus, l'espace réservé aux piétonnes et aux piétons y est trop restreint. Sur ce tronçon, l'espace occupé par la route doit donc être réduit afin de diminuer la dominance du trafic. Afin de créer des espaces de rencontre et dédiés la flânerie, il est prévu d'élargir les trottoirs et de réduire quelque peu l'offre en places de stationnement. L'infrastructure, comme les places de stationnement pour les voitures et les vélos, l'éclairage et les sièges, doit être réalisée sur des bandes d'aménagement. De plus, le régime de vitesse de circulation réduite sera en outre introduit et des arrêts sur chaussée bloquants sont prévus à la hauteur du pont sur la Suze pour les transports publics, ce qui permettra de prioriser à ces derniers. L'objectif de toutes ces mesures est de redonner à ce tronçon, aujourd'hui fortement marqué par le trafic, son caractère de centre tout en favorisant la circulation des vélos ainsi que des piétonnes et des piétons.

Rétablissement du caractère de Centre

Afin de rétablir le caractère du centre et d'augmenter l'attractivité pour la mobilité piétonne, la dominance du trafic doit être réduite. Pour ce faire, il est prévu d'élargir les trottoirs. Cette mesure permet en même temps d'animer les surfaces extérieures devant les façades historiques des maisons et de revaloriser l'espace public. L'infrastructure, comme les places de stationnement pour les voitures et les vélos, les éléments d'éclairage et les sièges, est placée de manière ordonnée sur des bandes d'aménagement. L'espace public se trouve ainsi mieux structuré et harmonisé. A cet effet, un nouveau mobilier adéquat est prévu à la hauteur du pont sur la Suze et de l'entrée de la zone de loisirs des Gorges du Taubenloch. Du côté est le tronçon est marqué par un caractère presque villageois. A l'exception de l'école de Boujean, l'utilisation est essentiellement privée. Sur ce tronçon également, il est prévu de mieux intégrer le mobilier dans l'environnement. Le nœud route de Soleure / Longue-rue – sert également de porte d'entrée à Bienne. Cette porte doit être revalorisée dans le cadre de des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC). Pour ce faire, le bypass reliant la route de Soleure à la Longue-rue sera supprimé et la surface ainsi libérée sera revalorisée par la plantation d'arbres, la désimperméabilisation du sol et la réalisation d'espaces pour s'asseoir afin en faire un lieu de séjour et de rencontre.

Mesures visant à accroître la résilience face au changement climatique

Il est proposé de revitaliser les jardins privés devant les maisons grâce à des bandes d'aménagement afin d'améliorer le microclimat et de favoriser la biodiversité.

Plus de sécurité grâce à des mesures adaptées et spécifiques à chaque tronçon

Il est prévu de réduire la largeur de la chaussée et d'abaisser la vitesse de circulation à 30 km/h. Cette mesure justifiée par une largeur de rue réduite augmente ainsi la cohabitation et la sécurité pour tous les usagers et les usagères de la route. Les riveraines et les riverains profitent eux aussi d'une nette réduction des nuisances sonores. Une attention particulière a été accordée à la sécurité des piétonnes et des piétons. Sur l'ensemble du tronçon de larges trottoirs traversants sont réallisés augmentant ainsi considérablement la sécurité et le confort lors des déplacements à pied. La chaussée étroite envisagée permet en outre une traversée piétonne simplifiée. Cela signifie que les piétonnes et les piétons sont autorisés à traverser la route partout où cela est envisageable.

Décisions générales concernant les transports

Par la réalisation d'une chaussée étroite accompagnée d'un régime de vitesse de 30 km/h, la cohabitation des différents usagers et usagères de la route est favorisée et leur sécurité augmentée. Les bus circulent sur la même voie que les autres usagers et usagères de la route, les arrêts placés sur la chaussée permettant aussi de leur donner la priorité. Aux deux extrémités de ce tronçon, un système de priorisation est prévu pour favoriser le croisement des bus et l'insertion des vélos. Cette solution permet donc de gérer les flux de circulation de part et d'autre du centre de Boujean.

Possibilités de participation

Un processus participatif est prévu dans le cadre du réaménagement du centre de Boujean. Cela signifie que les habitantes et les habitants ainsi que les commerces participent, avec la ville de Bienne, au développement et/ou à la mise en œuvre des mesures.

Concrètement, une participation est prévue pour le tronçon du centre de Boujean en ce qui concerne l'aménagement de l'espace public (l'espace routier ne fait explicitement pas partie de la participation). Les thèmes de la végétation, du mobilier et des revêtements de sol seront au centre de la réflexion. En particulier, l'aménagement des surfaces dégagées par le rétrécissement de la chaussée (bandes d'aménagement) avec par exemple des parterres surélevés pour les fleurs ou d'autres plantes et les types de mobilier (bancs, point d'eau, etc.) constitueront un point central de la discussion.

Financement

Les mesures d'accompagnement de la circulation sur la branche Est de l'A5 sont initiées et financées par la ville de Bienne. Selon le tronçon, il est possible de faire valoir des subventions de la Confédération et du canton sur la base du plan directeur des mesures d'accompagnement en matière de circulation et du projet d'agglomération. Le coût total du réaménagement du tronçon Centre de Boujean s'élève à environ 2 millions de CHF. Environ 40 % de ces coûts sont pris en charge par la Confédération et les cantons.

Objectifs du réaménagement du Centre de Boujean

- Amélioration de la qualité urbanistique et paysagère (bandes d'aménagement)
- Gain de confort et de sécurité pour les piétonnes et les piétons
- Priorisation des TP par rapport au TIM
- Modération du trafic

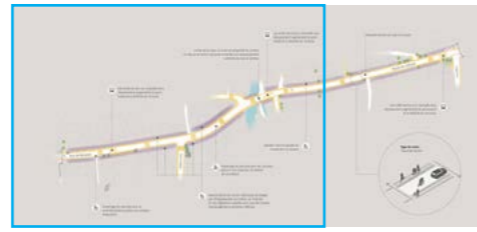
Fiche d'information sur le tronçon : www.biel-bienne.ch/espaceroutier-projets

* Entre la rue Hermann-Lienhard et la Longue-rue, la route est la propriété du canton de Berne.

Legende

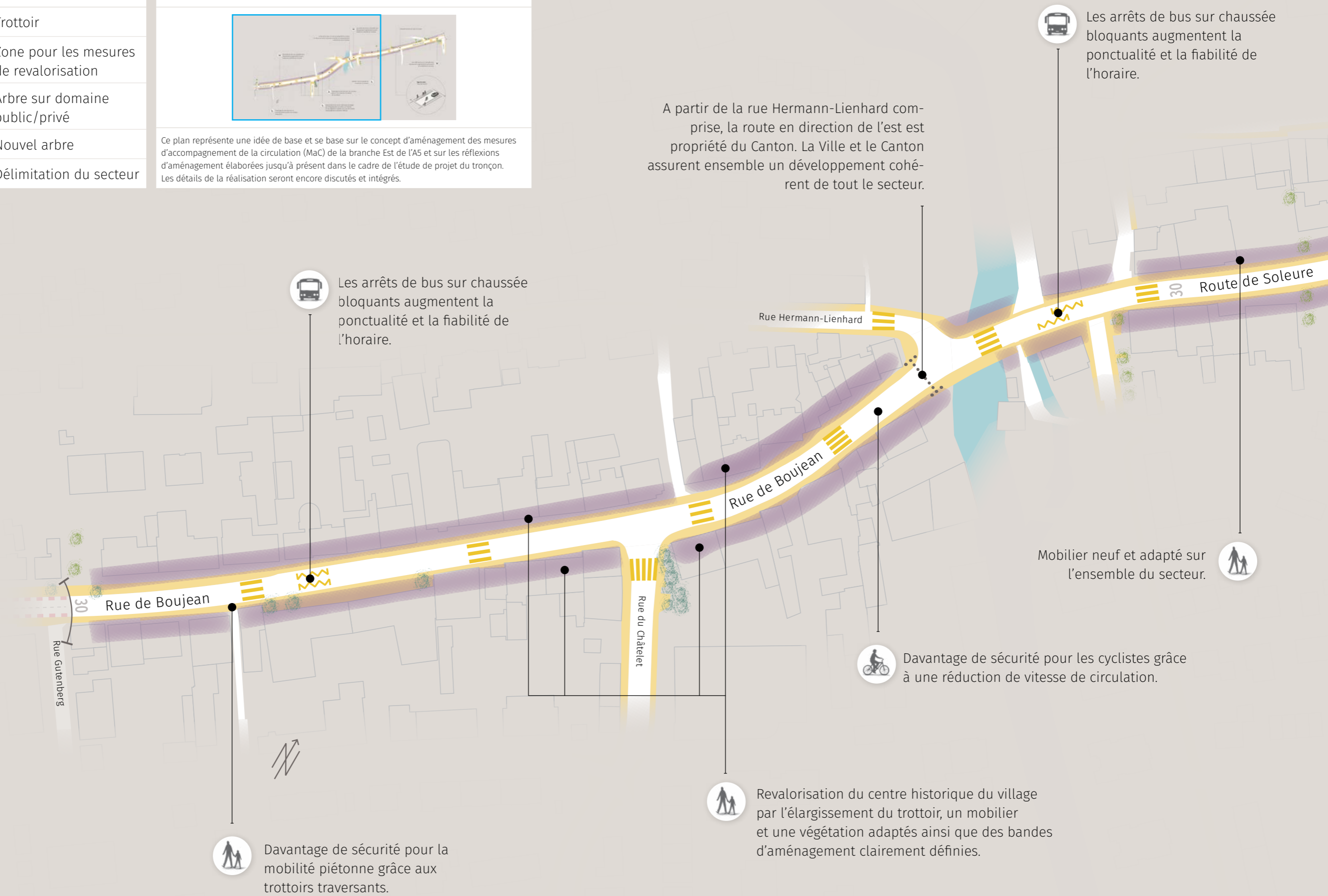
-  Trottoir
-  Zone pour les mesures de revalorisation
-  Arbre sur domaine public/privé
-  Nouvel arbre
-  Délimitation du secteur


Sur cette double page





Ce plan représente une idée de base et se base sur le concept d'aménagement des mesures d'accompagnement de la circulation (MaC) de la branche Est de l'A5 et sur les réflexions d'aménagement élaborées jusqu'à présent dans le cadre de l'étude de projet du tronçon. Les détails de la réalisation seront encore discutés et intégrés.


A partir de la rue Hermann-Lienhard comprise, la route en direction de l'est est propriété du Canton. La Ville et le Canton assurent ensemble un développement cohérent de tout le secteur.





 Les arrêts de bus sur chaussée bloquants augmentent la ponctualité et la fiabilité de l'horaire.

 Les arrêts de bus sur chaussée bloquants augmentent la ponctualité et la fiabilité de l'horaire.

 Mobilier neuf et adapté sur l'ensemble du secteur.

 Davantage de sécurité pour les cyclistes grâce à une réduction de vitesse de circulation.

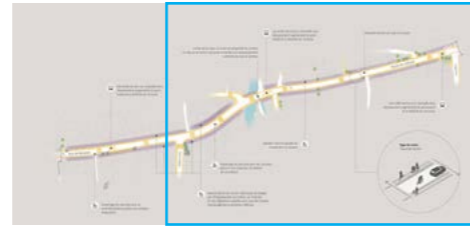
 Davantage de sécurité pour la mobilité piétonne grâce aux trottoirs traversants.

 Revalorisation du centre historique du village par l'élargissement du trottoir, un mobilier et une végétation adaptés ainsi que des bandes d'aménagement clairement définies.

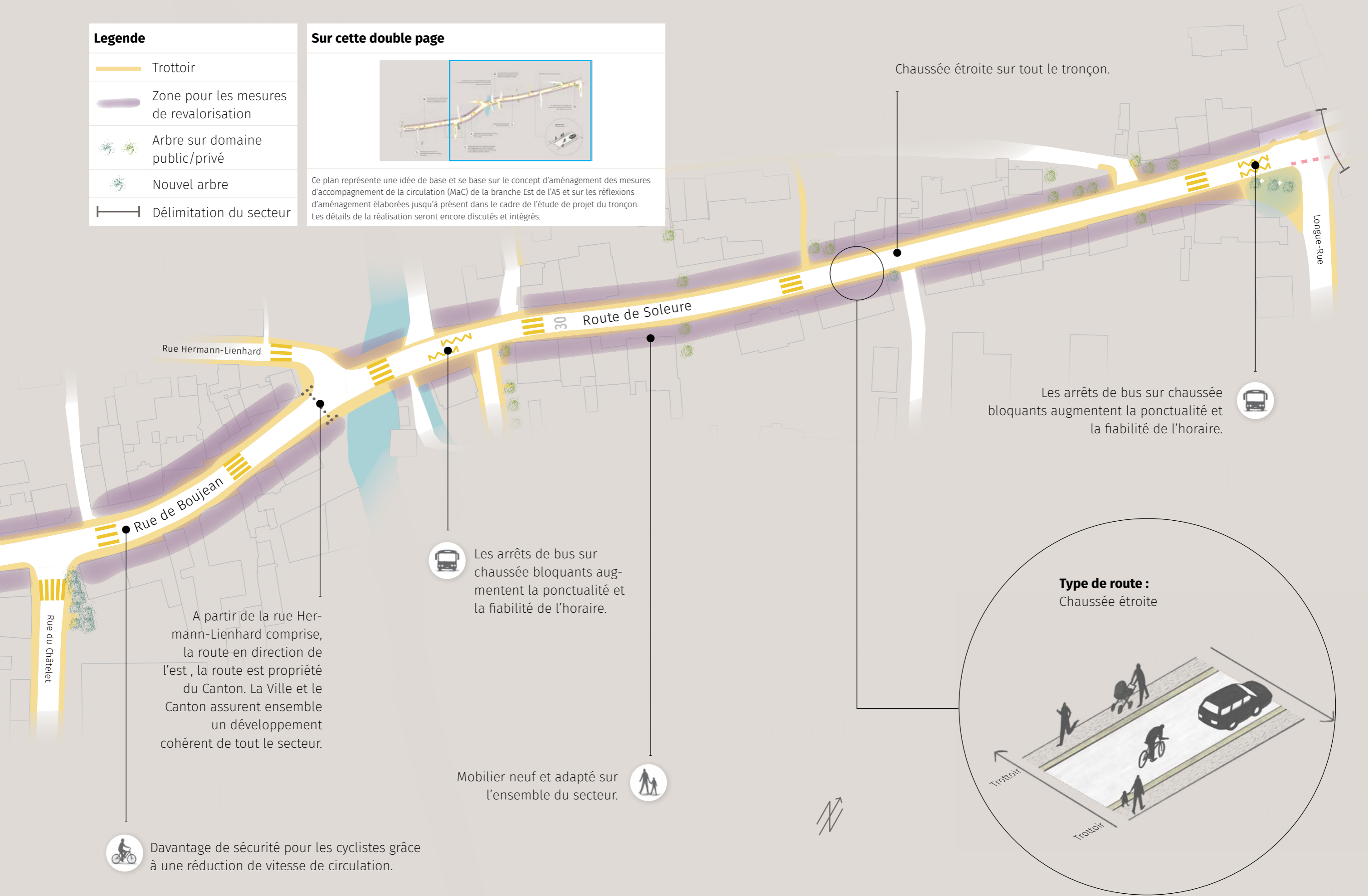
Legende

- Trottoir
- Zone pour les mesures de revalorisation
- Arbre sur domaine public/privé
- Nouvel arbre
- Délimitation du secteur

Sur cette double page



Ce plan représente une idée de base et se base sur le concept d'aménagement des mesures d'accompagnement de la circulation (MaC) de la branche Est de l'A5 et sur les réflexions d'aménagement élaborées jusqu'à présent dans le cadre de l'étude de projet du tronçon. Les détails de la réalisation seront encore discutés et intégrés.



Chaussée étroite sur tout le tronçon.

Les arrêts de bus sur chaussée bloquants augmentent la ponctualité et la fiabilité de l'horaire.

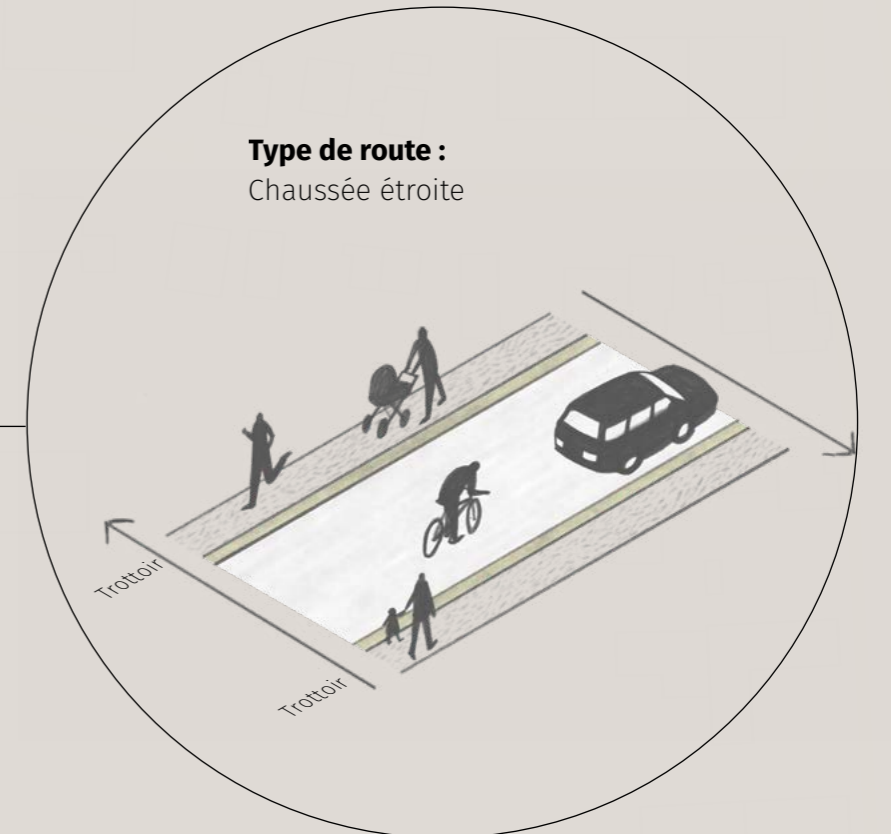
A partir de la rue Hermann-Lienhard comprise, la route en direction de l'est, la route est propriété du Canton. La Ville et le Canton assurent ensemble un développement cohérent de tout le secteur.

Les arrêts de bus sur chaussée bloquants augmentent la ponctualité et la fiabilité de l'horaire.

Mobilier neuf et adapté sur l'ensemble du secteur.

Davantage de sécurité pour les cyclistes grâce à une réduction de vitesse de circulation.

Type de route :
Chaussée étroite



Mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) relatives à la branche Est de l'A5

Rendre l'espace routier plus attrayant sur l'ensemble de la ville

Dans le cadre des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) relatives à la branche Est de l'A5, l'espace routier de Bienne sera revalorisé progressivement et durablement. Au total, 21 tronçons seront mis en œuvre progressivement et de manière coordonnée. Une période d'environ 10 ans est prévue à cet effet. L'attractivité sera renforcée sur les axes nord et sud ainsi que sur différentes liaisons transversales et les voies d'accès à l'autoroute. La Ville de Bienne poursuit ainsi une politique systématique de valorisation de l'espace public, d'animation des quartiers, de promotion de la mobilité durable et de lutte contre le changement climatique.

L'objectif des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) sur les axes nord et sud est de réduire encore le trafic et les émissions sonores, d'améliorer la sécurité, de réduire les atteintes à l'environnement et au climat et, globalement, d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

Plus d'informations sur le projet : www.biel-bienne.ch/espaceroutier-projets
Vers la brochure de présentation : www.biel-bienne.ch/espaceroutier-principes

CONTACT

Ville de Bienne
Département des infrastructures
Rue Centrale 49
2501 Bienne
032 326 16 51
www.biel-bienne.ch